



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français

La délégation unique du personnel (DUP) existe-t-elle toujours ?

Vérfifié le 15 janvier 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Non. Les missions de la délégation unique du personnel (DUP) sont désormais exercées depuis le 1^{er} janvier 2020 par le comité social et économique (CSE) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34474>).